



1051 - Un prisonnier jeûneur a eu des rapports intimes avec sa femme dans un jour de Ramadan

question

Question : Ici, au Brésil, nous avons des frères prisonniers qui ont embrassé l'islam depuis un an, Allah soit loué. L'on sait que le prisonnier reçoit la visite de sa femme le dimanche et reste avec elle le 11 h à 14 h. Comment doivent se comporter les prisonniers musulmans avec leurs épouses non musulmanes dans ce cas, compte tenu du fait qu'ils sont tous des néophytes et que les femmes risquent de rester 30 jours (sans rapports intimes avec leurs maris et que nous n'avons sur place aucune autorité religieuse ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Je ne trouve d'autres solutions que de prier la direction de prison de changer les heures de visite de sorte à les situer entre le coucher du soleil et l'aube, temps pendant lequel, il est permis au musulman d'avoir commerce charnel avec sa femme.

Quelles que soient les considérations, il n'est pas permis au musulman d'avoir des rapports intimes avec sa femme pendant les journées du Ramadan. L'entretien de ces rapports constitue d'ailleurs le pire moyen de rompre le jeûne. Leur auteur doit procéder, à titre d'expiation, à l'affranchissement d'un esclave croyant ou au jeûne de deux mois successifs ou à l'offre de la nourriture à 60 pauvres. En plus, il doit se repentir et rattraper le jeûne du jour pendant lequel il a eu lesdits rapports.

Quant à vous, votre devoir consiste à instruire et à donner de bons conseils. Si malgré cela, arrive une chose (inacceptable), il faut recourir au repentir et à l'expiation.

Espérons toutefois que la direction de la prison acceptera la suggestion sus-indiquée au nom du respect des droits personnels et des libertés religieuses.



Puisse Allah nous assister à faire du bien et vous récompenser pour vos efforts. Nous demandons à Allah de raffermir nos frères musulmans prisonniers et de bien guider leurs épouses.

Allah est le seul qui guide sur le droit chemin.